

NEWSLETTER

L'Association vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2019



Promouvoir la gestion durable de la forêt

N°2018-4 / DÉCEMBRE 2018

PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

PEFC AURA

 **Délégation Rhône-Alpes (siège social)**
Parc de Crécy
18 Avenue du Général de Gaulle
69 771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex
Tél: 04 72 53 64 84
rhonealpes@pefcaura.com
SIRET : 442 962 494 000 13

 **Délégation Auvergne**
Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat – 10 Allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
Tél. : 04 73 77 16 53
auvergne@pefcaura.com
SIRET : 442 962 494 000 21

 **Pour joindre le secrétariat**
Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat – 10 Allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
Tél. : 04 73 77 16 53
secretariat@pefcaura.com

UNE PLUS-VALUE SUR LE BOIS PEFC !

Toutes essences confondues, et à qualité égale, **les lots de bois sur pied certifié PEFC se vendent 3,2% plus cher** que les lots non certifiés PEFC.

C'est ce qui est ressorti d'une récente étude, basée sur l'indicateur annuel des prix de vente des bois sur pied en forêt privée, et financée par l'interprofession France Bois Forêt (FBF).

Plus de 9 000 lots mis en vente entre 2014 et 2017 ont été étudiés par les auteurs de l'indicateur annuel des prix de vente des bois sur pied en forêt privée, la Société forestière (groupe Caisse des Dépôts), l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (ASFFOR) et les Experts Forestiers de France.

Les lots PEFC se sont vendus, en moyenne, 3,2% plus cher que les lots non certifiés. Dans 95 % des cas, cette plus-value financière se situait entre 2,1 et 4,3 %. En prenant pour base le prix moyen de vente d'un lot, soit 34 000€, cela représente un peu plus de 1 000 €.

Pour en savoir plus :

<https://pefcaura.com/actualites/plus-value-bois-pefc>

PEFC AURA LANCE SON SITE INTERNET

Tour d'horizon des rubriques disponibles sur le site <https://pefcaura.com/> :

- > Les **cartes des exploitants certifiés PEFC** et **entrepreneurs de travaux forestiers** (ETF) engagés dans la démarche PEFC en région AURA : trouvez rapidement des professionnels PEFC proches de chez vous !
- > Le **Programme d'accompagnement** de l'Association et sa documentation destinée à vous aider à mettre en œuvre vos engagements PEFC (voir détails page suivante).
- > Les **actualités** de la filière bois.
- > Un **agenda** des événements (réunions, formations, etc.) organisés en région.
- > Une rubrique « **s'engager dans la démarche de certification PEFC** », vous proposant documents, explications et dossiers d'engagement par catégorie de participant (propriétaires, exploitants forestiers, ETF, etc.).
- > Un espace « **documentation** » où vous retrouverez nos newsletters, etc.
- > Une présentation de l'association : nos membres, notre équipe, nos missions.

LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LIGNE : MODE D'EMPLOI

PEFC AURA met à disposition une rubrique destinée à aider ses participants – sylviculteurs, exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers – à mettre en place leurs engagements PEFC de gestion et d'exploitation forestières durables. Ce module du site internet vous permet de consulter et de télécharger divers documents (fiches techniques, fiches juridiques, etc.) en lien avec vos engagements PEFC, et avec la réglementation en vigueur.

Le module **Comprendre et mettre en œuvre mes engagements PEFC** dirige vers cet outil, où sont regroupés les quatre thèmes du Programme :

> **Biodiversité, eau, biotopes, faune, flore et paysage.**

Cette rubrique vous donne des éléments d'aide à la prise en compte de l'aspect paysager, de la richesse biologique, de l'intérêt des bois morts, etc. L'usage de produits phytosanitaires y est également abordé.

> **Santé des forêts et équilibre forêt-gibier.**

Vous trouverez ici informations et actualités relatives aux attaques parasitaires touchant les peuplements de la région. Cette rubrique donne également des éléments quant au maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique satisfaisant.

> **Renouvellement et avenir des peuplements forestiers.**

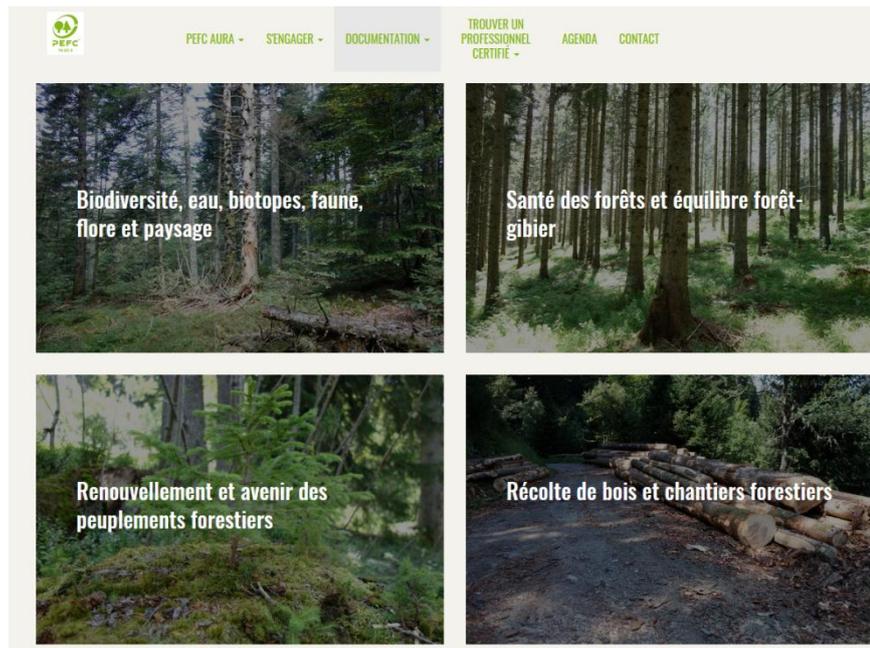
Rendez-vous ici pour tous les passionnés de sylviculture qui trouveront les fiches essences, guides de stations, les documents régionaux d'orientation forestière ou autres documents sur les différents modes de traitements sylvicoles.

> **Récolte de bois et chantiers forestiers.**

C'est la partie indispensable à consulter pour tout ce qui a trait à l'exploitation forestière. Outre les rappels réglementaires concernant les obligations des propriétaires, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers, PEFC AURA regroupe dans cette rubrique les éléments techniques pour bien organiser son chantier forestier. Desserte, respect des sols, respect des cours d'eau et zones humides, etc. Vous trouverez dans les différents onglets toutes les informations pour anticiper, gérer et suivre votre chantier forestier.

Cet outil est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions réglementaires, dernières fiches techniques disponibles, etc. N'hésitez pas à vous y reporter régulièrement : <https://pefcaura.com/programme-accompagnement-themes>

Bonne lecture à tous !



LE DISPOSITIF SYLV'ACCTES OPÉRATIONNEL EN LIVRADOIS-FOREZ



Le Projet sylvicole territorial (PST) animé par le Parc naturel régional (PNR) Livradois-Forez devient le neuvième dispositif Sylv'ACCTES actif en région AURA (5 autres PST sont en cours d'élaboration).

Les forêts situées dans les communes ayant signé la Charte du PNR peuvent aujourd'hui bénéficier d'**aides financières à la sylviculture** visant à soutenir les **pratiques sylvicoles vertueuses et durable**, en tenant compte de la **multifonctionnalité** des forêts.

En Livradois-Forez, **3 itinéraires sylvicoles** peuvent dès maintenant bénéficier d'aides financières :

- > **Sapinière hêtraies** : maintien ou acquisition de la **structure irrégulière** et du **mélange d'essences**.
- > **Futaies résineuses artificielles** : maintien ou acquisition du mélange d'essences et accompagnement vers la **régénération naturelle**.
- > **Chênaies** : **amélioration** et **renouvellement** par accompagnement des **dynamiques naturelles**.

Être engagé(e) dans une démarche de certification forestière est l'une des conditions pour bénéficier de ces aides. La forêt doit de plus bénéficier d'un document de gestion durable et doit être d'une surface comprise entre 2 et 50 hectares.

Plus d'informations sur ce PST à : <http://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/foret-filiere-bois/sylvacctes/> et sur l'Association Sylv'ACCTES à : <https://www.sylvacctes.org/>

DU BOIS MORT ??!



Pourquoi conserver du bois mort ? Mais parce qu'il est vivant ! - Bien plus vivant qu'un bois de cœur aseptisé par ses tanins, ou qu'un bois séché mis en œuvre dans les règles de l'art à l'abri de l'humidité. Le bois laissé à la forêt devient, lui, un eldorado pour les multiples vagues de décomposeurs, les « communautés saproxyliques » qui vont s'attaquer à ce coffre-fort d'énergie bien cadenassé.

Ce sont les champignons qui vont les premiers forcer la serrure avec la pince-monseigneur de leur mycélium pénétrant, en allant casser la lignine et la cellulose indigestes pour le commun des vivants. Les bactéries s'engouffrent dans la brèche, et dès lors c'est un scénario de western qui se met en place tout au long de la chaîne trophique, le précieux carbone passant de mandibule en mandibule, de ver à arthropode, d'insecte à insectivore, jusqu'à libération totale de son énergie et retour au dioxyde de carbone après complète oxydation. Mais cela prend du temps, et ce carbone se retrouve bien souvent stocké transitoirement dans sa cavale, sinon verrouillé dans quelque cache de préférence souterraine : une partie va finalement enrichir l'humus profond, ce fameux « complexe argilo-humique » qui correspond à une véritable fossilisation du carbone, structurant le sol comme le bois structurait l'arbre.

Vecteur d'énergie, élément structurant, le bois via le carbone a donc pour l'écosystème le double rôle que nous lui connaissons à notre échelle. Et c'est finalement 25% de la biodiversité forestière qui se retrouve impliquée dans cette longue traque du carbone, jusqu'à volatilisation ou thésaurisation.

Voilà pourquoi, au-delà de la contemplation fascinée de tous ces transferts, il convient de laisser sa part à la nature, son pourboire en quelque sorte pour les services qu'elle nous rend.

Si on veut bien se laisser convaincre, quel est le taux raisonnable pour un tel pourboire ?

On sait qu'un taux minimum décent est de quelques pourcents, correspondant aux menus bois et souches permettant les nécessaires retours au sol en carbone et en sels minéraux. Quelques pourcents de plus, en moyens et gros bois, serviront des espèces plus spécialisées. Et plus si affinités...

D'un point de vue pratique le bois mort est plus facile à « produire » par petits îlots non exploités, en général dans des emplacements reculés ou marginaux qui ne gênent pas l'exploitation du reste. Mais il faut aussi savoir accepter les fortunes de ciel dans les parcelles gérées, en laissant à la nature des arbres accidentés ou dépérissants, de faible valeur et de faible encombrement pour les arbres en croissance.



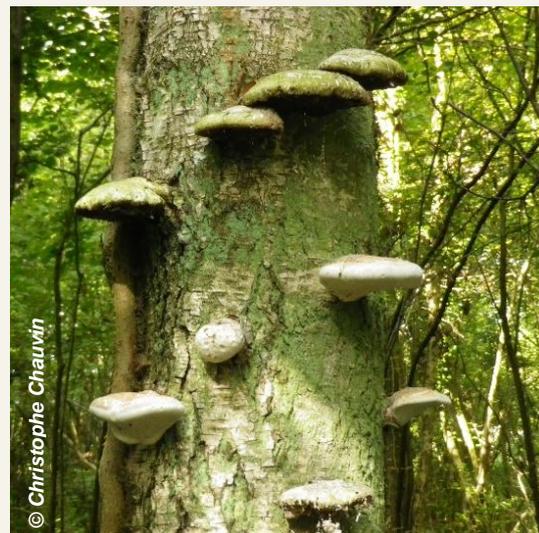
© Christophe Chauvin

Au fur et à mesure de la décomposition du bois les cortèges évoluent.

« d'en laisser », de ne pas exploiter jusqu'à la dernière tige de la forêt, la dernière fibre de bois, la dernière goutte de biocarburant. C'est là un message essentiel à porter par les forestiers et l'ensemble de la filière, face à un public inquiet pour la planète, et face aux demandes parfois démesurées du secteur de l'énergie.

Christophe CHAUVIN

Président du Réseau Écologique Forestier pour la Région Auvergne Rhône-Alpes (REFORA), Administrateur de PEFC AURA.



© Christophe Chauvin

Les champignons sont souvent parmi les premiers décomposeurs du bois.

Quelle est, au final, l'importance en volume de tels sacrifices bien raisonnés ? Sur un accroissement de $7\text{m}^3/\text{ha}/\text{an}$, laisser $1\text{m}^3/\text{ha}/\text{an}$, ce qui correspond à un taux de mobilisation très correct de plus de 80%, permet de laisser largement de quoi entretenir le sol et la faune : en supposant une décomposition progressive du bois sur 30 ans, cela fait en principe un stock permanent de $15\text{m}^3/\text{ha}$ de bois mort debout ou couché à divers stades de décomposition.

La question du bois mort n'est donc pas véritablement déterminante pour la sylviculture : il suffit en somme de laisser en forêt les chablis qui ne valent pas la peine d'être sortis. C'est au niveau du symbole que se situe le véritable enjeu : accepter

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR PEFC FRANCE !

Le Conseil d'administration de PEFC France a nommé Christine de Neuville à la Présidence de l'Association. Elle succède ainsi à Marc-Antoine de Sèze, qui occupait cette fonction depuis huit ans.

Originaire de Haute-Vienne et passionnée de forêt, Christine de Neuville s'investit dans différentes structures forestières : Fransylva, Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et certification forestière PEFC. En effet, Présidente de PEFC Limousin durant plusieurs années, elle est actuellement à la tête de PEFC Nouvelle-Aquitaine. Enfin, depuis le 26 septembre 2018, Mme de Neuville est la nouvelle Présidente de PEFC France.

Christine de Neuville aborde son mandat avec volontarisme et détermination : « *PEFC doit être compris par les sylviculteurs et toute la filière comme un outil à leur service pour répondre à une demande sociétale, environnementale et économique* » explique-t-elle, tout en rappelant que « *PEFC est un ensemble de règles consensuelles, sinon elles ne sont pas efficaces, et progressives car nous promovons une amélioration continue. De ces efforts vers l'amélioration, nous devons être fiers !* ».

Dossiers

Renouvellement de certificat 2019-2023

Votre certificat PEFC expire au 31/12/2018 ? Pensez à le renouveler pour la période 2019-2023 en retournant au secrétariat le formulaire transmis dans notre courrier du 17 septembre 2018. Cette démarche est nécessaire au maintien de votre certificat.

Newsletter PEFC AURA n°2018-4 / décembre 2018 (7^{ème} numéro)

Directeur de publication : Bruno de Quinsonas-Oudinot

Rédaction : PEFC AURA, C. Chauvin

Crédits photographiques : PEFC AURA, C. Chauvin

Imprimé en 5 500 exemplaires

ISSN 2647-6770

Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

LE PREMIER SYLVOTROPHÉE DU PNR DU PILAT POUR UNE FORÊT CERTIFIÉE PEFC

Le premier juillet dernier était décerné au Bessat le premier sylvotrophée organisé par le Parc naturel régional (PNR) du Pilat. Le Groupement forestier (GF) Crozet, certifié par PEFC AURA, a été récompensé à l'occasion de ce concours visant à mettre en avant la gestion forestière durable des sapinières irrégulières sur le territoire du Parc.



Chez les Crozet, la gestion forestière est une affaire de famille. Dans cette fratrie de quatorze enfants, six des sept garçons ont exercé le métier de bûcheron à un moment de leur vie, « et le septième a été menuisier » sourit Dominique Crozet, « l'historien » de ce massif situé sur les hauteurs de Doizieux.

Depuis un ancêtre arrivé au tournant du 18^{ème} siècle pour s'occuper des domaines de riches nobles locaux, cette lignée de forestiers s'attelle à gérer, couper et scier les sapinières de ces zones rocailleuses du Pilat. Si la passion est toujours là, et se transmet aux plus jeunes, les pratiques ont quelque peu évolué au fil des générations. Les documents d'époque témoignent de coupes rases à la Révolution, puis au second empire, des coupes qui, étalées sur plusieurs décennies, ont favorisé l'installation de scieries dans le hameau des scies, qui en a gardé le nom. « Il y'avait jusqu'à sept scieries qui s'étagaient le long du cours d'eau » expliquent Dominique et son frère Antoine, qui se rappellent des bœufs qui rentraient au soir avec leur traîne de bois. Exploiter la forêt était un peu l'affaire de tout le monde à l'époque.

Aujourd'hui, c'est Antoine qui veille aux coupes et au respect des principes sylvicoles familiaux. Ici on laisse grossir les bois, jusqu'à 10 m³ pour les douglas, et si on a replanté les dégâts de 1999 avec cette essence, c'est bien le sapin blanc qui reste l'objectif sur ces sols caillouteux.



Un petit tour sur la parcelle primée par le sylvotrophée suffit pour s'en convaincre. Les fûts élancés des vieux sapins disputent la place aux généreuses tâches de régénération. Ça et là, un fayard ou des sorbiers égayent de leur feuillage d'automne la matinée brumeuse. « Notre père n'aurait jamais laissé ça, confie Antoine en désignant les feuillus. On a pris conscience grâce à PEFC, de laisser les bois morts, idem pour les feuillus ». Quelques bouleaux complètent encore le tableau floristique et la diversité de la parcelle.

Avec cette sylviculture, dans laquelle toutes les classes d'arbres se mêlent, sans oublier les bois morts, la certification PEFC « paraissait naturelle » poursuivent les frères. D'autant plus quand biodiversité rime avec bois de qualité, comme en témoignent les grumes de sapins aux cernes régulières qui attendent, sur la place de dépôt, de partir pour le sciage.